

- **Familles de France attend avec impatience et intérêt la suite qui va être donnée au grand débat par le président de la république.**

- **Familles de France milite depuis longtemps pour une plus grande justice et une meilleure conciliation des temps professionnels et familiaux. A ce titre, l'accord provisoire du 24 janvier 2019 sur le projet de directive concernant la conciliation vie privée / vie professionnelle va dans le bon sens pour les familles.**

- **Familles de France soutient les familles qui veulent vivre de leur travail et rappelle que les retraites ne sont pas des aides sociales mais des salaires différés. Leur indexation sur le coût de la vie n'est que justice.**

- **Par leur demande de baisse des impôts et taxes, les familles expriment une volonté bien légitime d'obtenir un pouvoir d'achat leur permettant de vivre dignement et de pouvoir élever leurs enfants dans des conditions favorables à leur épanouissement.**

La hausse de 6 % des TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ÉLECTRICITE annoncée au 1er juin 2019 est incompréhensible.

La déréglementation du marché de l'Energie, promue par nos gouvernements depuis les années 2000, devait avoir toutes les vertus pour les consommateurs. Or, que constatons nous ? c'est l'inverse qui se produit.

Est-ce que nous, consommateurs, avons augmenté notre consommation d'électricité, les années passées ? Non, ce serait même une tendance à la réduction, comme nous devons le faire pour réduire notre empreinte environnementale. Est-ce que la production française a diminué ? Non plus.

Outre la prise en compte des prix de marché de gros et de ceux de l'Accès Régulé de l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH), la nouvelle méthode de calcul devrait intégrer le coût des certificats d'économie d'énergie, pour environ 4 % de notre facture.

UN SYSTEME INTRINSEQUEMENT PERVERS ?

L'une des raisons vient de la multiplication des fournisseurs alternatifs. Jusqu'en 2017, ceux-ci dédaignaient le marché de l'électricité nucléaire. EDF a l'obligation de commercialiser aux enchères, chaque année, un plafond de 100 TWh (térawatt-heure, unité de mesure d'énergie) de cet ARENH. Nos fournisseurs alternatifs préféraient s'approvisionner sur les marchés libres ou de gros. Or, ces marchés, très liés aux prix des hydrocarbures, ont fortement augmenté en 2018, alors que le tarif de l'ARENH est resté stable.

En conséquence, lors des enchères de l'ARENH pour 2019, la demande a été de l'ordre de 140 TWh, pour 100 TWh mis en vente. Nos alternatifs n'ont eu d'autre choix que de demander une hausse des tarifs, pour compléter leur offre (au-delà des 100 TWh) avec de l'électricité provenant des marchés libres.

D'autres facteurs viennent aggraver le problème, comme celui des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), Le système existant qui, par ailleurs, a fait l'objet de fraudes massives à la TVA, a été modifié. Aujourd'hui, un certain nombre de CEE ne couvrent nullement des économies d'énergie mais des services sans rapport qui sont financés et font exploser les coûts de ces CEE.

Enfin, n'oublions pas, à la lecture de nos factures, de relever ce mécanisme d'une incroyable perversité : payer de l'impôt sur l'impôt ! En effet, c'est la plus belle invention fiscale dont nous souffrons depuis déjà quelques années : payer de la TVA sur des taxes que nous payons déjà.

Tout cela pour aboutir à un volume de taxes et contributions diverses de l'ordre de 60 % de la facture énergétique...

Est-ce une taxe de luxe ? Non, les diamants sont taxés à 20 % seulement. C'est donc une hyper taxe de luxe qui s'applique sur nos besoins quotidiens... Cherchez l'erreur !

- Familles de France espère que l'équité et la fraternité vont guider le gouvernement dans toutes les décisions futures relatives aux familles, pour un mieux vivre ensemble.

C. HEE

Pdt